AR Prefecture
006-240600593-20211216-CC211208-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

OBJET :

Budget principal CCPP
Budget annexe petite enfance

Ecritures comptables 2021

Décision n° 21 12 08

L'an deux mille vingt et un, le jeudi seize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance ouverte au public et retransmise en direct par voie électronique.

Etaient présents : *Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Michel Calmet Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.*

Absents représentés : *Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Alain Alessio, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Madame Evelyne Laborde.*

Absents : *Messieurs Pierre Donadey, Edmond Mari, Robert Nardelli, Jacques Saulay, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur.*

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1er vice-président chargé des finances propose de procéder à la réalisation d'écritures comptable afin de prendre en compte, sur l'exercice 2021, les dépenses du budget annexe de la petite enfance et les recettes du budget principal de la Communauté de Communes du Pays des Paillons suivantes :

- les « loyers » des crèches de Drap, L'Escarène, Blausasc et du RAPE pour un montant total de 86 780,00 €. Ces « loyers » permettent de refléter l'amortissement de la construction de l'équipement. Il s'agira alors comptablement d'émettre un mandat sur le budget annexe au 6132 et un titre sur le budget principal au 752.

- les frais financiers correspondants pour un montant total de 189 340,00 €. Ces frais financiers permettent de refléter le remboursement des emprunts (capital et intérêts) opérés pour le financement de l'équipement. Il s'agira alors comptablement d'émettre un mandat sur le budget annexe au 62871 et un titre sur le budget principal au 70878.

- la mise à disposition du personnel de la CCPP aux crèches pour un montant total de 102 710,00 €. Ce montant permet de refléter le coût réel supporté pour les fonctions de comptabilité, de coordination enfance jeunesse, de ressources humaines et de direction. Il s'agira alors comptablement d'émettre un mandat sur le budget annexe au 6215 et un titre sur le budget principal au 70878.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

AR Prefecture

006-240600593-20211216-CC211208-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1er Vice-président, après en avoir délibéré,

- **Adopte** ces écritures avec la prise en compte comptable telles que proposées

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
C. PIAZZA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC